

CAHIER DES CHARGES / LABEL REGIONAL
« SPORT HANDICAP DE BRETAGNE »

Article 1 : conditions administratives

L'association (ou la section sportive) doit être affiliée à une fédération et agréée par le Ministère des Sports.

Article 2 : publics accueillis

L'association ou la section sportive doit accueillir de manière permanente une ou plusieurs personnes en situation de handicap, qu'il soit psychique, mental, moteur ou sensoriel.

L'association ou la section sportive doit attester de sa volonté de favoriser l'intégration des personnes présentant un handicap. L'association s'engage à s'affilier à au moins une des deux fédérations Handisport et Sport Adapté dans un délai de 2 ans.

Article 3 : activités proposées

Les activités proposées doivent être régulières et l'accueil doit être permanent. Les activités proposées peuvent être diverses : compétitives ou de loisir. Les activités peuvent être mixtes (personnes valides/personnes handicapées) ou se dérouler sur des créneaux spécifiques.

Article 4 : accessibilité

Conformément aux textes en vigueur (*loi du 11 février 2005*), le site doit être le plus accessible possible (accompagnement humain, accessibilité des lieux, en particulier toilettes adaptées).

Article 5 : encadrement

Les personnes bénévoles et/ou professionnelles encadrant l'activité qui n'ont pas suivi de formation spécifique (CQH, AQSA, licence APA, etc.) devront s'engager à s'inscrire dans cette démarche dans les 3 ans suivant l'attribution du Label.

Les personnes encadrant les activités contre rémunération doivent justifier d'une qualification et d'une carte professionnelle (article L.212-1 du Code du sport).

Article 6 : accueil et matériel

L'accueil des personnes doit être approprié au handicap.

Le matériel et la démarche pédagogique doivent être adaptés à la pratique des activités selon la nature du handicap.

Article 7 : évaluation et validation du label

Une visite d'évaluation sera effectuée chaque année, coordonnée par des membres de la commission ETPR « sport handicaps Bretagne »

Descriptif des diplômes de « Référent Handicap » sur le Liens sport et handicap sur le site Internet de la DRJSCS :

<http://www.bretagne.drjscs.gouv.fr/-Pratiquer-un-sport-.html>